

■ Le mot du président

Michel Kervarec

Tout d'abord nos meilleurs vœux aux amis lecteurs pour l'année 2003 et qu'ils trouvent dans nos articles quelques réponses à leur souci de connaissance sur l'histoire locale.

Sommaire

Pont-Rousseau en Rezé à la découverte de deux siècles d'histoire d'un quartier <i>MM. Christophe Patillon et Xavier Nerrière</i>	3
Aller prier Saint-Sébastien à Rezé... et à Saint-Sébastien. <i>M. Michel Kervarec</i>	4
Actualité de Rezé... il y a 150 ans <i>M. Michel Kervarec</i>	6
Le dimanche, sur la Sèvre <i>M^{me} Simone Leray</i>	8
Quelques nouveautés aux archives de Rezé <i>Service des Archives de Rezé</i>	13
Le caveau funéraire de la famille de Monti de Rezé <i>M. Jean Seutein</i>	19
Tous au spectacle <i>M. Michel Kervarec</i>	20
Au hasard des archives	21
La vie de l'association	23

Au cas où ils ne l'auraient pas lu, nous leur recommandons le livre " Pont-Rousseau en Rezé ", écrit sous la direction de Xavier Nerrière et Christophe Patillon et sous l'égide du Centre d'Histoire du Travail, avec la collaboration de quelques-uns d'entre nous.

L'année qui s'annonce verra peut-être s'éclaircir les mystères qui entourent les fouilles de la Tanière, à la Blanche. Ils s'épaississent et les premières hypothèses émises sur l'origine des nombreux squelettes exhumés ou encore en place se sont effondrées.

Les experts sont formels. Tous les squelettes appartiennent à des femmes et pas n'importe lesquelles. L'excellent état de la plupart des dentitions exclut qu'il puisse s'agir de femmes du peuple. Comme plusieurs dizaines de corps ont été reconnus ou évalués, on mesure l'importance de la découverte.

Les deux experts consultés ne sont pas d'accord sur l'origine des traumatismes crâniens, ante mortem pour l'un, post mortem pour l'autre. Les archéologues ont décidé de procéder à une datation, ce qui va demander du temps.

Rappelons que très peu d'objets ont été retrouvés sur le site et qu'ils ne sont pas exploitables : une monnaie d'époque Louis XVI, un bout de chapelet, une balle de mousquet et quelques clous de chaussure. Il n'y a ni restes de vêtement ni bijoux.

En ce qui concerne l'édifice mérovingien, par contre, tous les spécialistes sont d'accord. Nous avons affaire à un édifice ayant contenu les reliques d'un saint. Nous avons évoqué Saint Martin de Tours à cause du voisinage des Champs-Saint-Martin sur lesquels le parvis descendait. Les archéologues nous font cependant remarquer que selon Grégoire de Tours, la chapelle consacrée à Saint Lupien était assez proche d'un édifice abritant des reliques de Saint Nazaire (Nazarius), chrétien du 1^{er} siècle.

Attendons donc que les spécialistes affinent leurs analyses. ■

vi 42

Pont-Rousseau en Rezé,

à la découverte de deux siècles d'histoire d'un quartier de Rezé

Christophe Patillon et Xavier Nerrière

Nous publions ci-dessous, grâce à l'aimable autorisation de leurs auteurs, Christophe Patillon et Xavier Nerrière, un extrait du livre " Pont-Rousseau en Rezé, histoire et mémoires d'un quartier et de sa ville " paru aux éditions du Centre d'Histoire du Travail en 2002. Cet ouvrage, dont nous vous rappelons que vous pouvez vous le procurer auprès du C.H.T. (ateliers et chantiers de Nantes 2 bis, boulevard Léon-Bureau 44200 Nantes – tél. 02 40 08 22 04), retrace en près de deux cents pages et de nombreuses illustrations inédites provenant de collections de familles roussipontines, deux siècles d'histoire politique, économique (industrie, agriculture, artisanat et commerces), sociale (fêtes, musique, cinéma, bibliothèque et mouvements associatifs) d'un quartier qui eut longtemps la force et les attributs d'une ville.

Si faire l'histoire d'un pays, d'une ville ou, en ce qui nous concerne, d'un quartier nécessite au préalable de le circonscrire spatialement alors, avouons-le, nous avons échoué dans notre tâche.

Pont-Rousseau est, il est vrai, bien difficile à cerner. Certes, ce quartier est bien délimité à l'est par une frontière naturelle appelée la Sèvre, mais que dire de ses autres frontières ?

Le Pont-Rousseau des PTT a ainsi le visage de... Rezé, et Arthur Boutin, maire de 1947 à 1949, s'en était plaint en son temps. Il est vrai que la direction départementale des PTT avait, dans un avis de presse, invité " tous les habitants de Rezé, c'est-à-dire, les Rezéens, à donner comme adresse : commune de Pont-Rousseau " (note de la séance du conseil municipal du 28 mai 1955) ! Au XIXe siècle, le Pont-Rousseau des services du recensement est bien plus vaste que celui de l'administration fiscale, qui en exclut la Galotière, Saint-Paul et les Trois-Moulins. Assurément, le Pont-Rousseau des uns n'est pas le Pont-Rousseau des autres...

" Notre " Pont-Rousseau prendra donc ses aises avec la géographie, ses bordures, ses frontières. Au diable l'avarice ! Pour les besoins de notre cause, " notre " Pont-Rousseau, dominé par le petit commerce et l'artisanat, s'est ainsi accaparé la Haute-Ile et la Basse-Ile, bastions de l'industrie rezéenne... voire même Nantes puisque Rezé vendit à sa puis-

sante voisine le territoire sur lequel échouèrent les abattoirs.

De la même façon, faire une histoire politique de Pont-Rousseau de la fin du XVIIIe siècle aux années 1970 s'est vite révélé peu cohérent. Si les Roussipontains dominent la vie politique durant tout un siècle (le XIXe) et voient même une partie de leur élite avoir des élans sécessionnistes, ce n'est plus le cas au XXe. A partir de 1907, date à laquelle Rezé échappe à l'annexion tant désirée par Nantes, on peut considérer que Pont-Rousseau est en Rezé et non à son côté, tel un quartier à forte identité, fier de sa puissance, voire méprisant pour les autres parties de la commune, moins bien dotées, bien moins actives.

Lorsque nous avons entamé en l'an 2000 ce travail de recherche historique sur Pont-Rousseau, nous ne nous attendions pas à découvrir une aussi grande richesse documentaire. Par richesse, nous entendons bien évidemment les archives municipales que nous avons compulsées longuement ; mais également, toutes les photographies, tous les documents anciens conservés, comme il se doit, en bas de l'armoire dans les éternelles boîtes à chaussure ou les enveloppes en papier kraft chez les Roussipontains que nous avons pu rencontrer. Cette documentation que l'on ne ressort plus guère nous a été d'un secours inestimable pour mener à bien notre projet. C'est au sein de cette masse de photographies inédites que nous avons puisé pour illustrer le présent ouvrage.

Nous ne pouvons clore cette courte préface sans remercier toutes les personnes qui nous ont permis de mener à bien ce travail, acceptant de répondre à nos questions, de nous présenter les documents. Merci enfin à Michel Kervarec et Yann Vince, ancien directeur des Archives municipales, d'avoir, comme dans notre précédent travail sur le quai Léon-Sécher, accepté de reprendre la plume pour un nouveau voyage historique en Rezé, du côté de Pont-Rousseau.

Aller prier Saint Sébastien à Rezé...

et à Saint-Sébastien

M. Michel Kervarec

Dans l'ancienne église paroissiale Saint-Pierre (XV^e siècle), il existait une statue dédiée à saint Sébastien, assurément objet de dévotions mais, pour les Rezéens d'hier, le pèlerinage majeur se déroulait dans la paroisse voisine, une fois l'an, le lundi de Pentecôte. Cette date semble leur être propre car les Nantais, eux, y allaient en janvier.

Dans l'un des registres paroissiaux de Rezé, en date du 19 juin 1774, on peut lire : "Le général, de son propre mouvement pour remplir ses obligations vers Dieu et conserver l'intérêt de la paroisse, arrête d'une voix unanime qu'étant un ancien et dévôt usage d'aller processionnellement à Saint Sébastien le lundi de la Pentecôte, à quoi il a été manqué cette année rapport au mauvais temps, que cet inconvénient ayant été, il ne reste que la nécessité de s'acquitter de cette pieuse cérémonie, sans que M^r le Recteur paraisse s'y prêter, pour quoi le général se trouve obligé d'enjoindre aux fabricqueurs en charge d'engager M^r le Recteur à annoncer cette procession vendredi prochain vingt quatre du courant pour le dimanche suivant vingt six du mois et en événement que M^r le Recteur s'y refuse, ce qui n'est pas à présumer, le général charge les dits fabricqueur de lui en faire sommation au nom du général, que cette démarche qui sera toujours contre son inclination vers un recteur respectable et estimé se trouve de nécessité."

La délibération indiquait par ailleurs qu'une bannière, commandée au Sanitat, devait être prête pour le pèlerinage mais ne servirait probablement pas "vu l'inconstance du temps".

Le recteur était alors l'abbé Plissonneau qui ne semblait pas très chaud pour aller à pied jusqu'à Saint-Sébastien. On lui rappelait que c'était une obligation. Quant au vicaire Buchet, on lui reprochait d'avoir, le jour de la Fête-Dieu, "porté par la pluie et dans la boue la plus belle chappe de la paroisse", causant à celle-ci "un dommage consi-

dérable". Pour cette raison, il fut décidé que, désormais, il serait interdit de sortir les beaux ornements par mauvais temps.

Le pèlerinage à Saint Sébastien n'est pas datable avec précision mais, comme partout en France, il doit apparaître avec les grandes épidémies de peste de la fin du Moyen Age. Dans les archives nantaises, il est mentionné à partir de 1498.

La grande épidémie en Europe, venue de Mongolie, a commencé en 1347 et, en quelques années, allait s'étendre à tout l'Occident tuant, selon les régions, du quart à la moitié de la population.

Contre la peste on invoquait saint Roch ou saint Sébastien, selon les lieux.

Dans l'ouvrage consacré à Saint-Sébastien-sur-Loire, appelé "du village à la cité-jardin", écrit conjointement avec Didier Guyvarc'h et François Marcé, l'historien médiéviste Robert Durand nous donne l'origine probable des raisons qui ont valu à Sébastien d'être ainsi choisi, lui dont la particularité est d'avoir été criblé de flèches.

Robert Durant écrit : "Le lien entre la peste et les flèches ne nous est plus évident et pourtant il appartient à un vieux fonds de croyance qui remonte aux temps bibliques et que l'on retrouve en Grèce, à Rome, dans le monde musulman et au Moyen Age : toutes les traditions rapportent que la peste, soudaine et imprévisible, était transmise par les flèches décochées par un dieu irrité.

Dans l'Ancien testament c'est Yahvé qui montre sa colère :

"Contre celui qui ne se convertit pas, il aiguise son épée,

il bande son arc et l'ajuste,

il prépare contre lui des instruments de mort,

il a forgé des flèches de feu."

(Psaumes, VII , 13 – 14)

"Les flèches du Tout – Puissant sont en moi, leur

colère aspire tout ce que j'ai de vie, les terreurs de Dieu sont mobilisées contre moi".

(Livre de Job, VI, 4)

Dans la mythologie grecque Apollon est souvent représenté comme un dieu ambigu qui lance les traits de la peste mais qui guérit aussi les maux qu'il provoque : "Chrysès, cependant, les bras levés vers le ciel, prie à haute voix : Entends-moi, dieu qui lance la flèche argentée, protecteur de Chryse et de la divine Cilla, puissant roi de Ténédos! Déjà tu as écouté ma prière, et vengeant ma gloire, tu as puni avec éclat le peuple des Grecs ; maintenant veuille encore exaucer mes vœux : détourne loin des Grecs la contagion funeste.

Il dit, et Apollon l'écouta." (l'Iliade, chant 1).

Il est vraisemblable que l'Eglise a très tôt utilisé saint Sébastien pour détourner les fidèles d'Apollon. En 680, il est invoqué une première fois contre la peste à Pavie et à Rome avec succès. Cet événement abondamment rapporté par la Légende dorée a assuré le caractère thaumaturge de saint Sébastien."

Robert Durand montre ensuite qu'encore au 16^e siècle, des fidèles s'adressaient à Sébastien parce qu'ils croyaient que c'était lui qui envoyait la maladie, ce qui apparaît dans les propos que Rabelais a mis dans la bouche de son héros Grandgousier (Gargantua).

Le pèlerinage à Aignes était alors si réputé qu'on parlait de Saint-Sébastien d'Aignes puis on oublia le dernier terme.

Rabelais nous parle des mésaventures arrivées à six pèlerins dans son ouvrage Gargantua :

"Le propos requiert que nous racontions ce qui advint à six pèlerins qui venaient de Saint Sébastien, près de Nantes, et pour soi héberger cette nuit de peur des ennemis s'étaient cachés au jardin dessous les tiges de pois, entre les choux et laitues. Gargantua se trouva quelque peu altéré et demanda si l'on pouvait trouver des laitues pour faire salades et entendant qu'il y en avaient de plus belles et grandes du pays (la Touraine), car elles étaient grandes comme pruniers et noyers, y voulut y aller lui-même et en emporta en sa main ce que bon lui sembla. Ensemble emporta les six pèlerins, lesquels avaient si grand peur qu'ils n'osaient ni parler, ni tousser.

A partir de 1463 se développa à Nantes (comme en d'autres lieux) une pratique particulière en rapport,

toujours narrée pour Robert Durand : "Les édiles font construire un tour de ville ou ceinture de ville, tour de bois autour duquel on entoure un cierge d'une longueur égale à celle des remparts de la cité. Sur ce tour on place en outre une image ou tableau représentant la sagittation de Saint-Sébastien. La ceinture de ville est conduite en grande pompe à l'église de Saint-Sébastien située aux portes de la ville ou le luminaire va représenter les prières d'une communauté ainsi magiquement protégée."

Ces pratiques allaient perdurer jusqu'à la Révolution. Elles ne devaient pas renaître.

Actualité de Rezé...il y a 150 ans

M. Michel Kervarec

1852 – 2002 : Certains anciens se souviennent du journal le Phare de la Loire, disparu en 1944 pour cause de collaboration éhontée avec l'ennemi.

Il fut un temps où c'était un journal d'opposition à l'aristocratie, à l'époque de son fondateur Victor Mangin, le père, puis il devait évoluer avec ses fils Evariste et Victor, vers un organe proche du pouvoir, ce qui continua avec la famille Schwob (qui prit la suite).

Sous la Restauration, le père Mangin publia l'Ami de la Charte, nom qui disparut sous la Monarchie de Juillet pour laisser la place au National de l'Ouest et, à la veille du coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte, le Phare de la Loire, journal de quatre pages où les informations locales étaient forcément rares.

Que disait-on de Rezé dans les colonnes de ce quotidien à l'occasion de sa première parution? Voilà ce que nous avons voulu savoir.

Il s'agit le plus souvent d'accidents, ceux de la route déjà, presque tous sur l'axe de Nantes à la Rochelle dans la traversée de Pont-Rousseau. Ainsi de cette voiture avec passagers dont les chevaux emballés traversèrent le faubourg au galop, renversant tout sur leur passage ; et, à cette époque, les gens avaient l'habitude d'encombrer la voirie de toute sorte d'objets qui n'avaient pas à y être. Cette fois l'attelage ne s'arrêta qu'à Pirmil où il fut accroché par une autre voiture.

Mais les accidents étaient encore plus fréquents sur l'eau, et c'est ce qui tranche avec notre époque où la Loire et la Sèvre ne sont plus guère animées. Il y avait alors une activité intense et, en conséquence, des chutes dans l'eau qui, malheureusement, se concluaient souvent par des noyades. Celles-ci se produisaient aussi devant la plage de Trentemoult, mettant en cause des baigneurs imprudents.

Des marins tombaient de leur bord, c'était alors dans l'eau, mais il arrivait qu'ils tombent des mâts et sur le pont, ce qui arriva au matelot Moreau de Trentemoult fin mars.

Hormis les accidents, le journal nous relate les affaires criminelles et celles qui amenaient des par-

ticuliers, très loin d'être des criminels, devant les tribunaux. C'est ce qui arriva à Félix Milaine, P.-J. Catreau, Jean Martinet, J.-Ch. Pointière fils et Jean Pointière père, tous pêcheurs de Rezé " prévenus d'avoir navigué dans la Loire n'étant pas porteurs de leurs rôles d'équipage, et n'ayant pu l'exhiber à la première réquisition du gendarme qui a dressé un procès-verbal bien que les contrevenants qui étaient à la pêche avaient offert de justifier de cette pièce restée à leur habitation, de laquelle ils étaient éloignés de quelques cent jours à peine ".

Le tribunal de Nantes ne retint pas le délit en tenant compte de l'esprit de la loi. L'avocat général, au nom du ministère public, ne l'entendit pas ainsi et l'affaire arriva en appel à Rennes.

Le journaliste commente : " La défense a invoqué les précédents où cette obligation n'avait pas été si rigoureusement exigée, puis a démontré la difficulté pour les patrons de ces barques de pêcheurs d'être toujours porteurs de leurs rôles d'équipage. Ces hommes n'ayant pas de cabanes à bord et se trouvant sans cesse dans la nécessité de se mettre à l'eau lorsqu'ils se livrent à la pêche, il leur est facile d'oublier dans la poche de leur habit, lorsqu'ils en changent, les rôles d'équipage dont ils sont du reste régulièrement pourvus, ce que n'ignorent pas les agents de l'autorité. "

Seulement voilà, un gendarme est un gendarme et il arrive que le juge ne soit pas mieux inspiré. La cour d'appel de Rennes débouta l'avocat général, confirmant la relaxe, mais l'obstiné homme de loi porta l'affaire en cassation. Voilà une affaire qui méritait sans doute d'occuper tant de gens.

Sans être particulièrement rezéenne, une autre affaire a retenu notre attention. Il s'agit de la condamnation et l'interdiction par le préfet d'une pratique répandue dans le pays nantais. La lettre du préfet au sous-préfet et aux maires est éloquent : " Messieurs, il est arrivé à ma connaissance que, dans un assez grand nombre de communes, des cabaretiers, sans doute pour attirer les consommateurs, attachaient à une corde un poulet ou des volatiles quelconques, qu'on les suspendait à un

arbre, que des pierres leur étaient lancées d'une distance convenue, et que celui qui avait porté le coup de mort était le vainqueur.

"Souvent l'agonie des pauvres volatiles est longue et cruelle ; C'est là, Messieurs un jeu qui ne saurait être toléré. Il accoutume les hommes, les femmes, les enfants même à la vue du sang. Les souffrances provoquent le mal, et il en reste toujours des mauvaises impressions dans le cœur.

Je l'interdit donc d'une manière absolue à tous les cabarettiers ou débitants de boisson dans le département de la Loire-Inférieure, ainsi que dans les foires et les réunions champêtres.

Je vous invite, Messieurs, à notifier cette prohibition autour de vous et à tenir stictement la main à ce qu'elle ne soit pas enfreinte.

Il était fréquent alors que les journaux se copient, en citant leur sources. Ainsi le 6 février 1852, le Phare de la Loire repassait-il intégralement un article parut la veille dans le journal rival "le Breton".

Il concernait un cas de rage, alors un grave problème. Pasteur devait trouver le vaccin en 1885 et nous en étions loin.

Dans cet article, le journaliste racontait le drame survenu à Rezé. Une gouvernante de la famille de R... , madame Bondu, était allée au bois promener un jeune enfant lorsqu'elle fut attaquée à l'épaule par un chien enragé. Elle réussit à le faire tomber mais la bête lui mit les jambes en sang, puis les mains lui furent déchiquetées. L'enfant ne fut pas touché. Une femme entendant les cris alla chercher du secours.

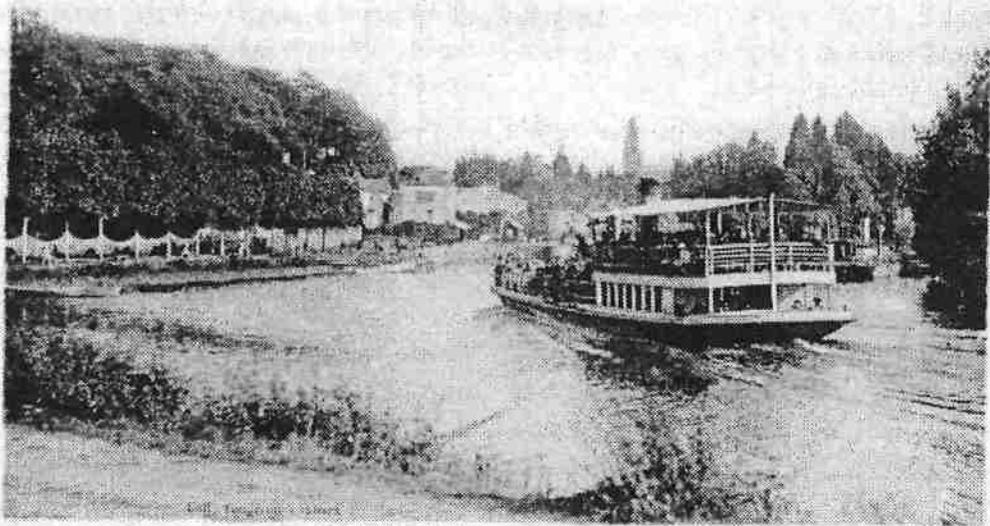
Le journaliste termine : "Un médecin, immédiatement appelé, lui administra les remèdes les plus urgents, puis M^{me} Bondu, par les soins de la famille de R... fut conduite dans un cabinet de l'Hôtel-Dieu, où elle expirait ce matin au milieu d'accès de rage qui épouvantaient tous les assistants."

Ainsi apparaissait l'actualité rezéenne pour le lecteur de 1852.

Le dimanche, sur la Sèvre

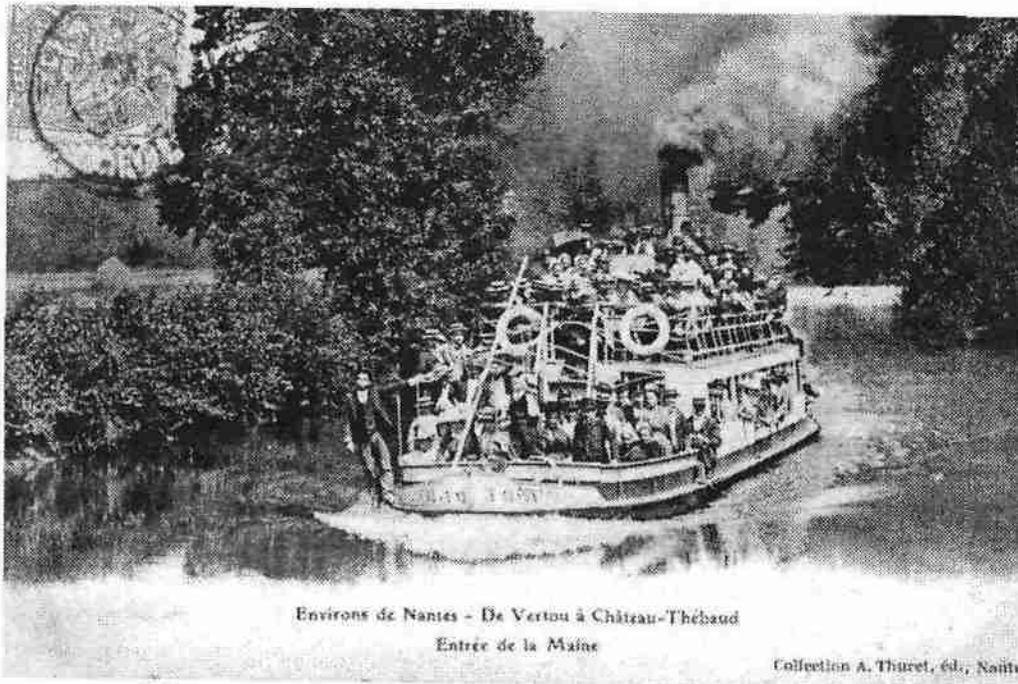
Simone Leray

Quelques cartes postales, témoignages du temps où la Sèvre Nantaise était animée, ou comment l'on se rend compte de l'affluence qu'il y avait, notamment le dimanche au début du siècle dernier. On se promenait sur les berges, voguait, sur des bateaux chargés de passagers, de Nantes à Château-Thébaud (sur la Maine), en passant par Pont-Rousseau et la Morinière. On accostait en à Vertou pour y déguster ses fameux boudins !



10. Vertou (1. inf.) - L'arrivée d'un bateau de Nantes

Collection privée



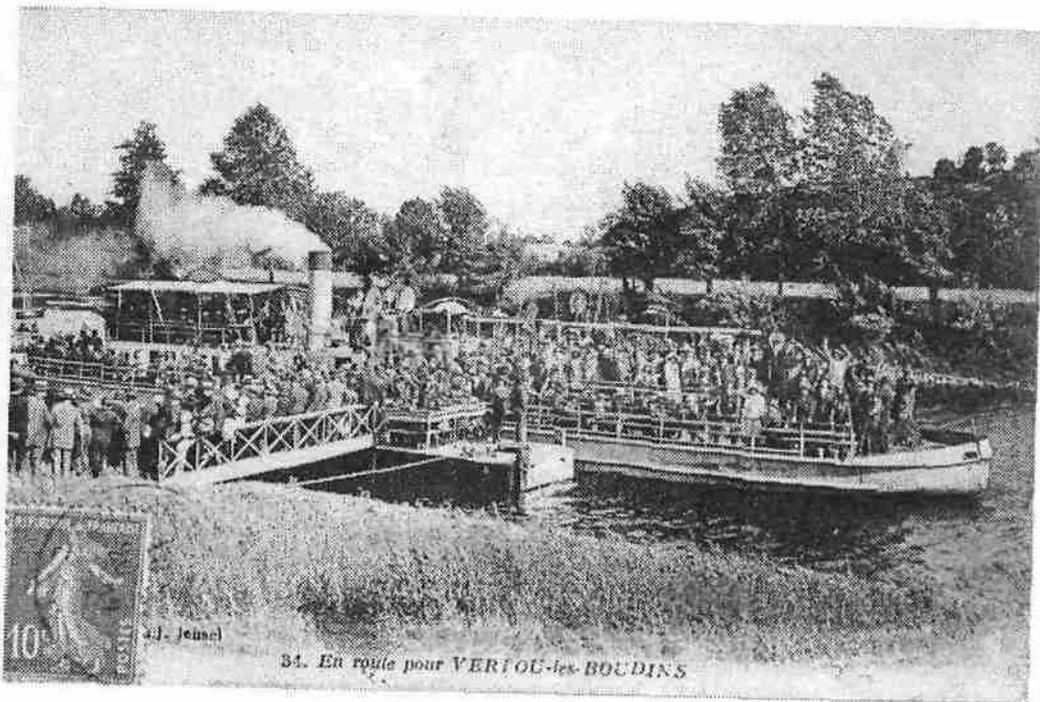
Environs de Nantes - De Vertou à Château-Thébaud
Entrée de la Maine

Collection A. Thuret, éd., Nantes

Collection privée



Collection privée



Collection privée



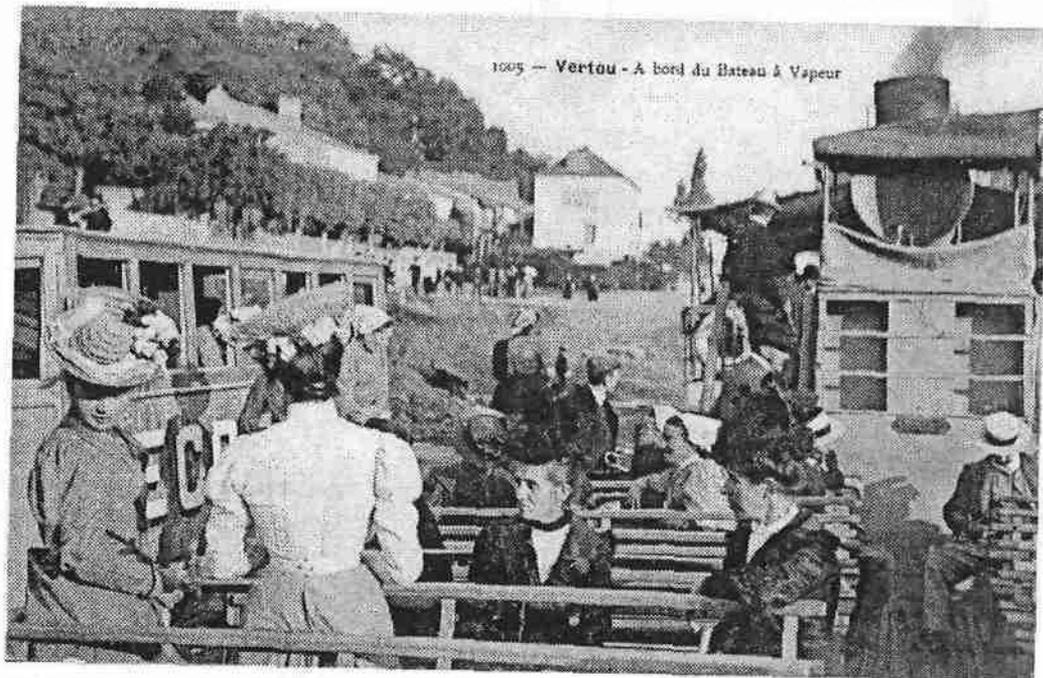
Collection privée



Collection privée



Collection privée



Collection privée

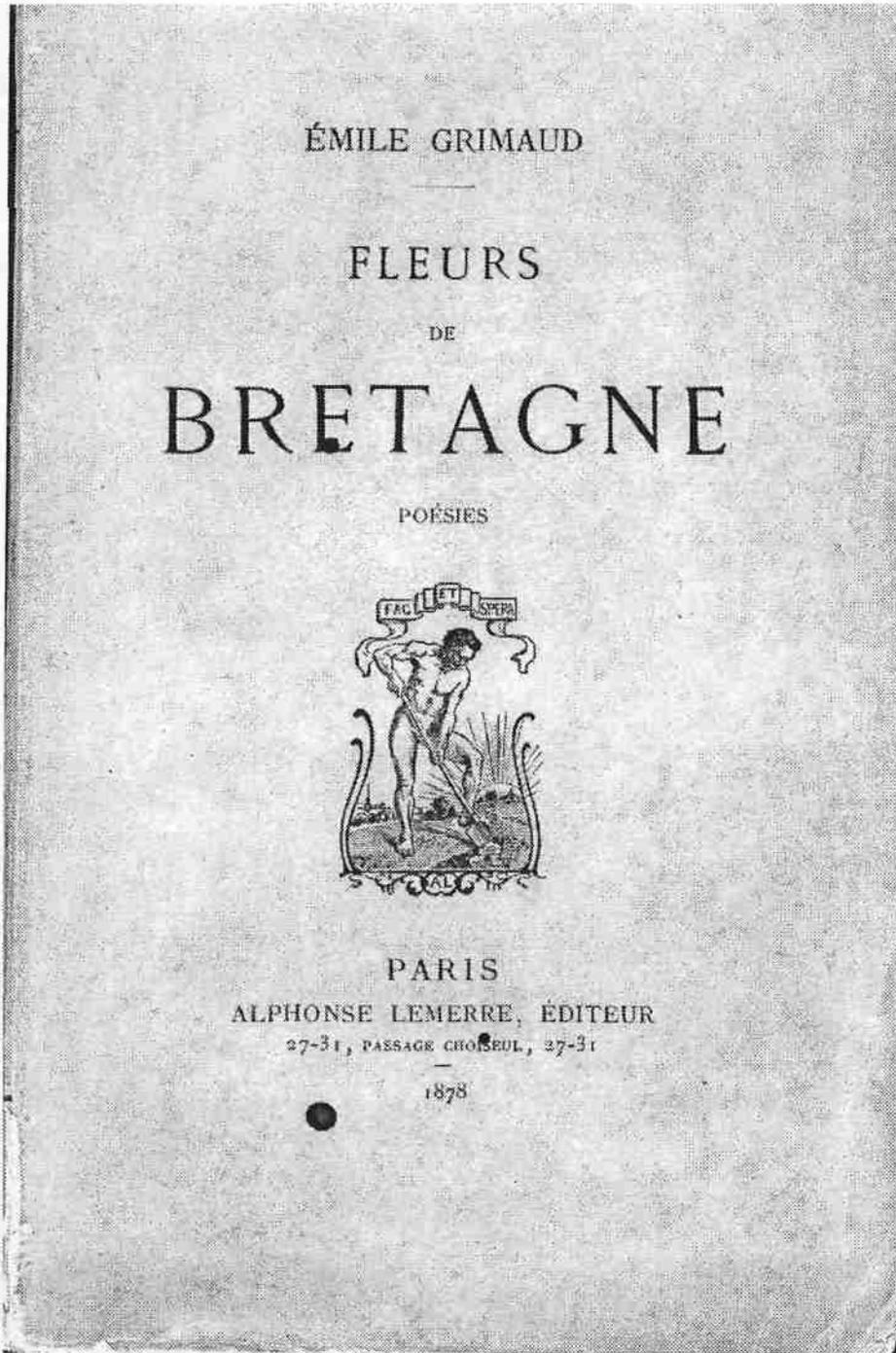


Fig. 1 - Archives municipales de Rezé - BIB 223

Quelques nouveautés aux archives de Rezé

Service des Archives municipales de Rezé

En 2002, la bibliothèque des archives municipales de Rezé s'est enrichie de trois ouvrages d'intérêt historique, littéraire et ... médical !

Tout d'abord un recueil de poèmes d'Emile GRIMAUD intitulé " Fleurs de Bretagne " et édité en 1878 par Alphonse Lemerle éditeur à Paris (le recueil, de 239 pages, est conservé aux archives sous la cote BIB-223).

D'origine vendéenne, auteur en 1855 d'un premier recueil de poésies intitulé " Fleurs de Vendée ", Emile GRIMAUD vécut à Nantes, " vingt années laborieuses ", " la Providence [après l'avoir séparé de sa terre natale] l'enchaînant, par les liens les plus étroits, sur les bords de la Loire ".

Emile GRIMAUD est aussi connu à Nantes pour son activité d'éditeur, avec Vincent Forest. On leur doit notamment la publication des ouvrages de F.PARENTEAU, " Le fondateur du jardin des plantes de Nantes et son confrère de Rezé " en 1868 (consultable aux archives de Rezé à la cote BIB-77) et de l'Abbé CAHOUR, " Recherches archéologiques et hagiographiques sur Saint Lupien de Rezé " en 1879 (consultable aux archives de Rezé à la cote BIB-225).

Exilé dans " la noble et glorieuse province de Bretagne où Dieu lui a donné un foyer, une famille, des amis ", et quoique son cœur restât toujours attaché à son Bocage natal, en écrivant " Fleurs de Bretagne ", Emile GRIMAUD témoigne cependant de " sa gratitude " envers cette terre d'accueil en attachant son nom " à l'un de ses modestes recueils ".

Les poèmes de la première et de la quatrième partie du recueil, écrits respectivement entre 1858 et 1869 et entre 1872 et 1878, expriment les sentiments de l'auteur et témoignent de ses rencontres (notamment avec Victor de Laprade) pendant son séjour à Nantes et au cours de ses promenades alentours. L'un des poèmes (p. 60) de la série intitulée " La Bienheureuse Duchesse ", transcrit et tra-

duit un " Hymne ", composé par un auteur inconnu, extrait d'un recueil de prière à l'usage des anciennes religieuses des Couëts.

Dans la deuxième partie du recueil, composée en 1870 et 1872, " Pendant l'Invasion ", l'auteur laisse libre cours à l'expression de son patriotisme et flatte le courage des soldats Bretons... et Vendéens.

La troisième partie est dédiée au séjour d'Emile Grimaud dans le Manoir de Terre-Neuve.

La cinquième partie est le récit versifié des promenades de l'auteur " Au bord de la Sèvre ", de Vertou à Château-Thébaud, où il s'installa finalement entre 1874 et 1877. C'est aussi le temps des hommages à ses amis, Emile Péhant, Gustave Marquerie ou l'agent voyer chef du département, Eugène Orioux né à Rezé en 1823 (" Une Enquête ", page 227).

Enfin on s'arrêtera sur le poème " Semper Fidelis ", écrit à Nantes le 28 août 1877 et dédié à la mémoire du comte Edouard de Monti de Rezé quinze jours après son décès à Poitiers. Hommage du Vendéen au Légitimiste Breton, ce poème évoque la demeure comtale et son toit " qui domine et la Loire et Rezé ", la mémoire du fidèle comte de Monti et l'espoir que " Rezé prie au divin séjour " de son seigneur !

Dernier intérêt de ce livre : sur une des pages de garde, une dédicace manuscrite à " madame la comtesse de Monti de Rezé, hommage de profond respect " signée d'Emile Grimaud et datée, à Nantes, du 31 mai 1878.

* * *

Deuxième ouvrage intéressant pour son rapport à la littérature et à l'histoire de Rezé, celui publié en 1894 par Léon SECHE et Camille BALLU, " Joachim Du Bellay, Œuvres choisies - Introduction et notes par Léon SECHE - Notice bio-bibliographique par

Quelques nouvelles aux archives de Rezé

Traité de paix de 1763

Le traité de paix de 1763, signé à Paris, met fin à la guerre de Sept Ans. Ce document historique, conservé aux archives de Rezé, détaille les conditions de la reddition de la Louisiane aux Français. Le traité est rédigé en français et anglais, et mentionne l'abdication de Louis XVI en faveur de son fils, Louis XVIII.



Fig. 2 - Archives municipales de Rezé - BIB 223

Le 31 mai 1851, Emilia Brimault adresse un hommage de profond respect à Madame la Comtesse de Nantes le Révérend. Cette lettre est conservée aux archives municipales de Rezé (BIB 223). Elle est écrite à la main et datée de Nantes.

Les archives de Rezé contiennent également de nombreux autres documents historiques, tels que des actes de mariage, des contrats de vente, et des correspondances. Ces documents offrent un aperçu précieux de la vie quotidienne et des événements importants de la région au cours des siècles.

Camille BALLU - Sonnets hommages des principaux poètes contemporains – " Le petit Lyré " mis en musique par Jules Bordier " (éditions du Monument - Revue illustrée des provinces de l'Ouest, 263 pages ; consultable aux archives de Rezé sous la cote BIB-305).

L'intérêt du livre tient moins, le cas présent, à son sujet – Joachim Du Bellay – qu'au premier de ses auteurs.

Léon Séché, connu des amateurs de littérature romantique et de la Renaissance, est né à Ancenis le 3 avril 1848 et décédé à Nice le 5 mai 1914 au retour d'un voyage en Italie. Il fonda " La revue de Bretagne et d'Anjou ", " La revue illustrée des Provinces de l'Ouest ", " La revue de la Renaissance " puis " Les annales Romantiques ". Enfin il écrivit les 15 volumes des " Etudes d'Histoires Romantiques ", publiés aux éditions du Mercure de France.

Mais il est aussi connu à Rezé pour avoir donné son nom au quai de la Morinière. Une délibération du conseil municipal de Rezé du 5 février 1922 (archives municipales de Rezé, 1 D 13) nous apprend qu'il habita La Morinière pendant 5 ans, de 1898 à 1903, où il écrivit de nombreux ouvrages, notamment sur Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, ainsi que sur la Renaissance et le Romantisme.

Aussi, les élus rezéens décidèrent, " en souvenir du séjour de M. Léon Sécher (sic) dans le pays de désigner le quai de La Morinière sous le nom de quai Léon Séché ".

L'ouvrage en question, quoique antérieur au séjour de Léon Séché à Rezé, constitue malgré tout, dans la bibliothèque du service des archives, un intéressant témoignage sur un illustre visiteur et résident de notre ville. Outre l'introduction sur l'œuvre de Joachim Du Bellay, cet ouvrage contient un poème hommage de Léon Séché au poète de La Pléïade, la partition d'une version musicale du célèbre sonnet " Le Petit Lyré " écrite par Jules Bordier et dédiée à Léon Séché, enfin et surtout une dédicace manuscrite de Léon Séché à son ami le docteur Vartenson.

* * *

Troisième ouvrage intéressant, davantage encore pour son auteur que pour son sujet, celui de J.D.M. BECIGNEUL intitulé " De la dissection du cerveau : thèse pour le doctorat en médecine présen-

tée à la faculté de médecine de Paris ", imprimé en 1888 à Paris (conservé aux archives de Rezé sous la cote BIB-307).

Joseph-Marie Bécigneul était le fils de François-Adolphe Bécigneul notaire de Pont-Rousseau. Quatrième enfant d'une fratrie qui en compta sept, il naquit à Rezé le 21 juin 1862. Il décéda à Nantes le 18 avril 1951.

La famille Bécigneul, originaire de Nantes, s'installa à Pont-Rousseau, où le chef de la famille exerça entre 1851 et 1856, au lieu-dit La Verdure. Elle quitta Rezé entre 1874 et 1881, après le décès, en 1874, de la mère de Joseph-Marie.

Joseph-Marie entreprit des études de médecine, peut-être encouragé par son oncle, le docteur François Jouon, chirurgien des hôpitaux de Nantes et professeur à l'école de médecine et de pharmacie de cette même ville.

La thèse qu'il soutint à la faculté de médecine de Paris en 1888, à l'âge de 26 ans, dédiée à sa famille et particulièrement à la mémoire de sa mère, présente la technique de la dissection du cerveau, dont la finalité est de permettre l'étude de l'encéphale. Or, d'après J. Bécigneul, l'extraction du cerveau de la boîte crânienne, nécessaire à son étude d'après nature, pose des problèmes de conservation de l'objet et donc contrarie son étude, précisément. En 39 pages et 3 planches, J. Bécigneul expose sa technique et tous les bénéfices que la médecine et la science en retireront...

Ceux dont la curiosité aura été suscitée par cette brève présentation, peuvent d'ores et déjà consulter ces ouvrages aux archives de Rezé. La thèse de médecine de J. Bécigneul, en cours de restauration en raison de son état de détérioration, ne sera consultable toutefois qu'à l'automne 2003 ; alors, enfin remis à neuf, vous pourrez la feuilleter, avec beaucoup de précautions toutefois.

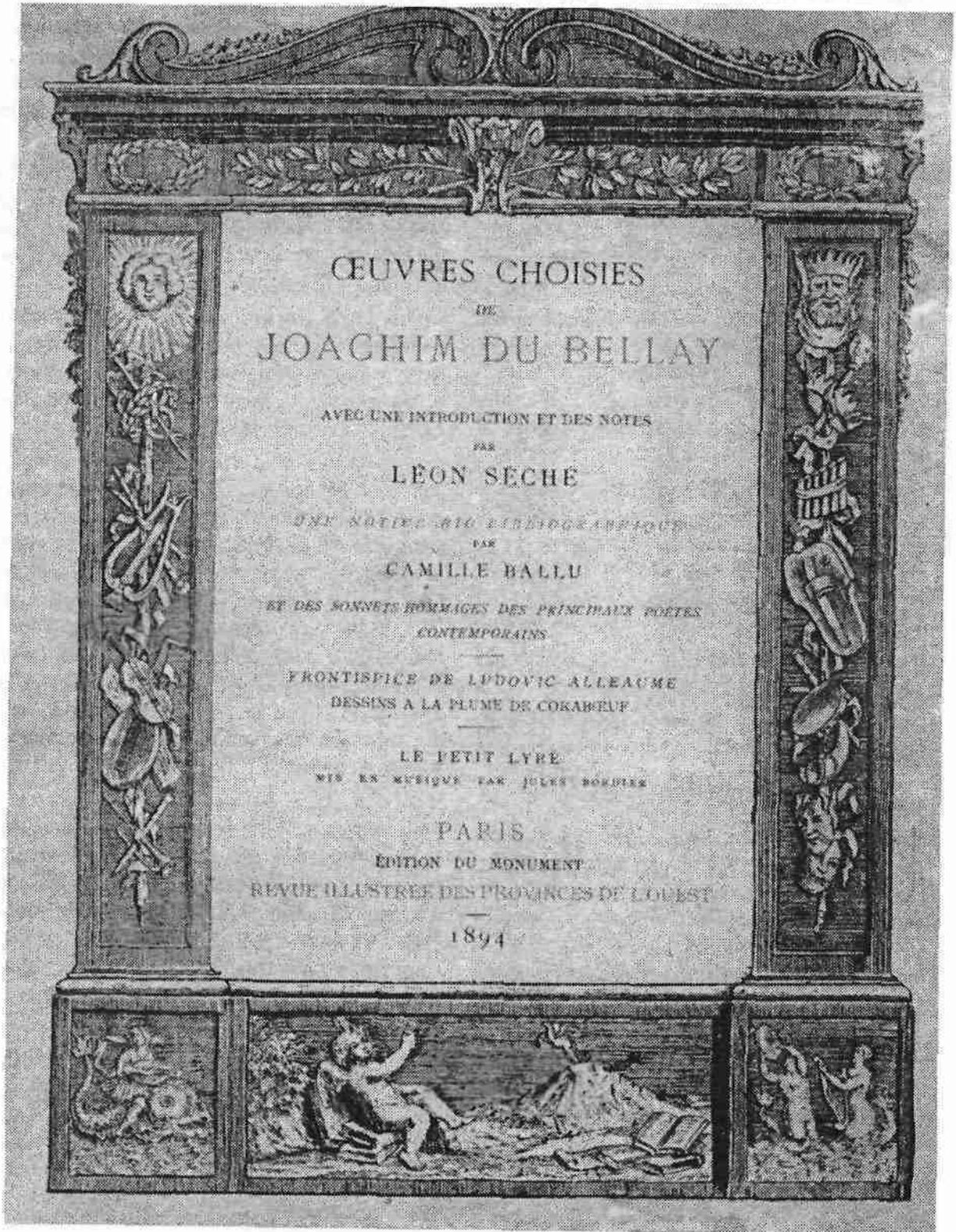


Fig. 3 - Archives municipales de Rezé - BIB 305

M. le Docteur Cartenson
Souvenir du pays d'Anjou
Levesque

Fig. 4 - Archives municipales de Rezé - BIB 305

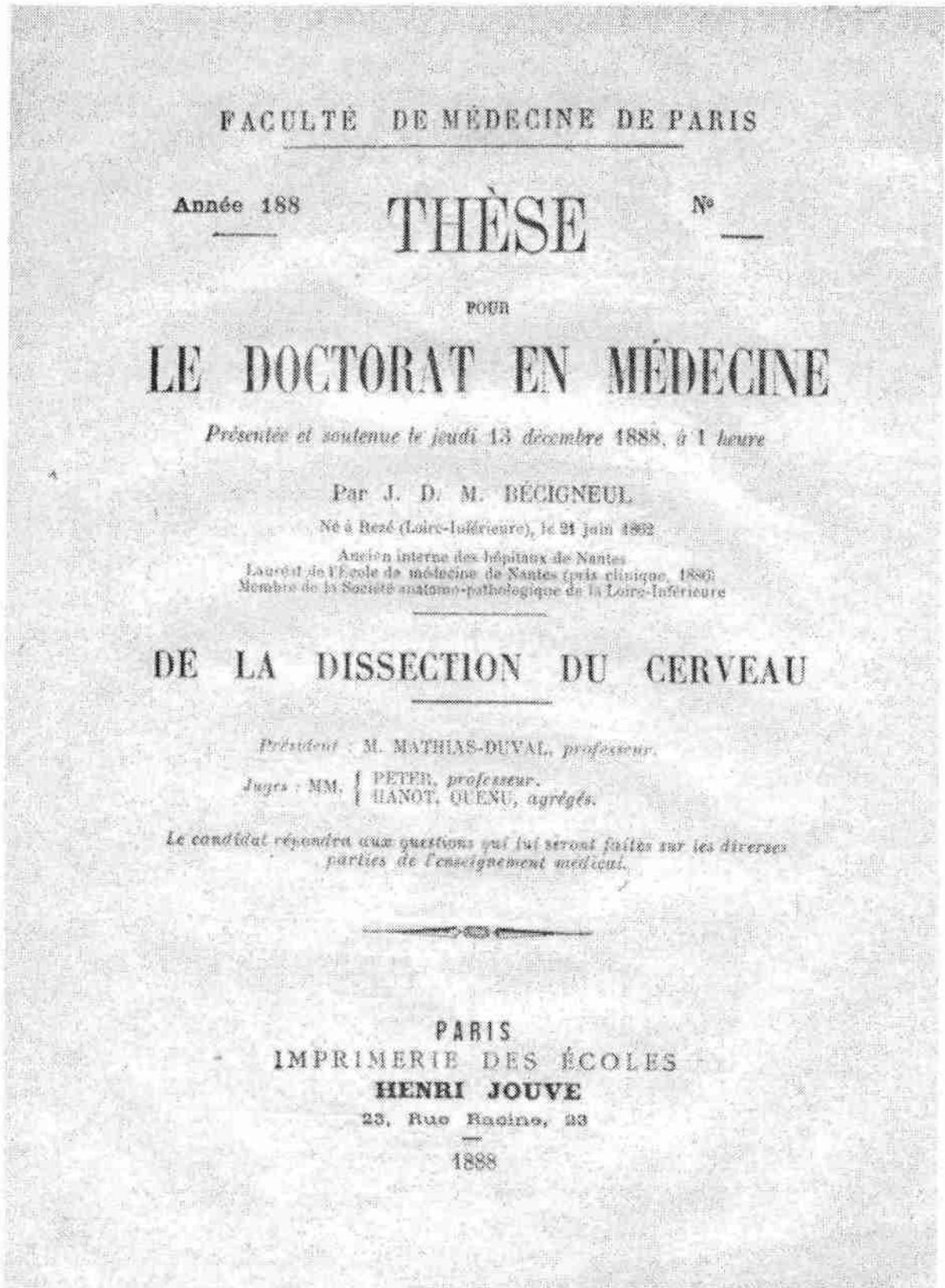


Fig. 5 - Archives municipales de Rezé - BIB 307

Le caveau funéraire de la famille de Monti de Rezé

Jean SEUTEIN

Lors de la démolition de la chapelle de la famille de Monti de Rezé, les tombes des derniers membres de la famille de Monti furent transférés au cimetière Saint Pierre de Rezé et placées dans un monument funéraire sur lequel furent re-placées les plaques de marbre récupérées dans la chapelle :

- Sur la façade du monument sont représentés les blasons, d'une part, de la famille de Monti comte de Rezé, portant d'azur à la bande d'or accompagnée de deux monts de six copeaux du même ; d'autre part celui de Margueritte de Favernay, fille de Paul Favernay écuyer, qui porte d'or à trois têtes de maures bandées d'argent.

- Sur le côté droit, une stèle mentionne le nom d'Edouard de Monti de Rezé, Chevalier des ordres royaux et militaires de Saint Louis de Malte et de Ferdinand d'Espagne, Grand Croix de Constantin et de Saint Georges, décédé à Poitiers le 13 août 1877 dans sa 69^e année ;

Est inscrit encore, à côté, le nom de Charlotte Margueritte de Favernay, comtesse de Monti de Rezé, née le 16 février 1828 et décédée le 17 février 1891.

- Sur la gauche du monument, on lit :

Marie-Thérèse-Mathilde-Caroline de Saint-Méleuc, comtesse douairière de Rezé décédée le 16 septembre 1939 à 78 ans ; et Henri-Marie-Jacques-Paul-Louis de Monti de Rezé décédé le 4 janvier 1927 à 70 ans.

- Sur la façade arrière du caveau, sont inscrits les noms de Dame Yvonne-Marie-Anne-Mathilde de Monti de Rezé comtesse, épouse de Jean d'Orfeuille décédée le 9 mai 1935 à 47 ans ; et de Marc de Monti de Rezé, lieutenant au 156^e régiment d'infanterie, Chevalier de Légion d'Honneur décoré de la Croix de Guerre, mort en servant la France en Artois le 11 Mai 1915 à 22 ans.

Deux dernières petites plaques rappellent la mémoire de Madame de Monti de Rezé, née Louise de Charrette du Tierssant, décédée le 14 juillet 1830 et de Monsieur de Monti de Rezé, Joseph-René de Monti, décédé le 19 janvier 1850.

Tous au spectacle !

Michel KERVAREC

Issue d'une collection privée, cette copie d'une affiche de la fin du XVIII^e siècle fait la publicité pour un spectacle équestre qui eut lieu le dimanche 1^{er} juillet 1787 au bout du pont de la Madeleine, chez le sieur Bithuit, maison des Enfants-Trouvés. Ou comment les Nantais, et les Rezéens, d'il y a plus de deux cents ans occupaient leur dimanche ; comment l'art équestre était déjà fait de virtuosité humaine et chevaline ; enfin, comment la publicité, ou la communication, mariait déjà les mots et l'image ...

Par Permission de Messieurs les Magistrats de cette Ville.



AVIS AU PUBLIC.

LE Sieur BALP, Ecuyer, & toute sa Troupe, auront l'honneur de donner aujourd'hui Dimanche, 1^{er} Juillet 1787, une première Représentation de leurs Exerces: on verra manœuvrer à grande course de Chevaux, & faire plusieurs Tours qui n'ont pas encore paru en cette Ville ; suivis du fameux Bouffon Américain, seul & unique dans son genre.

On commencera à six heures & demie précises. C'est chez le sieur Bithuit, Maison des Enfants-Trouvés, à l'entrée des Ponts de la Madeleine.

**On prendra aux premières Places, 36 sols ; aux secondes, 24 sols ; & aux dernières, 12 sols.*

Collection privée

Au hasard des archives,

ou les risques de la baignade et de la promenade en Sèvre et Loire...

Arrêté

Nous Maire de la Commune de Rezé
Et le maire de la Commune de Bourgneuf
En vertu de l'art. 97 de la loi du 5 mai
1854
Vu l'arrêté du Préfet de la Loire-Inférieure

Considérant qu'en raison du grand nombre de promeneurs circulant sur les bords dominés la Loire et la Sèvre, il y a lieu dans l'intérêt des riverains de réglementer les baignades dans ces rivières.

Ordonnons

Art. 1^{er}. Les personnes qui prendront des bains dans ces rivières, sur la territoire de la commune de Rezé, devront être dans une mise décente, c'est-à-dire revêtus d'une nacelle, recouvrant le corps, du cou aux genoux.

Art. 2. Il est expressément interdit de se déshabiller sur les bords de ces rivières, et même d'être dans un état de nudité complètement absolue.

Art. 3. Les contraventions dressées en vertu du dit arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contraires poursuivies conformément à la loi.

Art. 4. Les Gardes-maires et les Gardes-Champêtres, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rezé, le 7 juillet 1926

Le Maire

Signé : Le maire de Rezé

En présence du maire de Bourgneuf
et après la séance du 10 juillet 1926

Le Maire de Bourgneuf
Signé : M. L. L...

La vie de l'association

Assemblée générale et cotisation 2003

Notre prochaine assemblée générale aura lieu vendredi 21 mars 2003 à 20 h 30 salle des Trois Moulins, 12 rue des Déportés à Rezé.

Vous recevrez dans quelques jours la convocation officielle, mais d'ores et déjà, vous y êtes tous cordialement invités. L'assemblée générale sera, comme tous les ans, clôturée par le verre de l'amitié.

Nous attirons l'attention de tous nos amis adhérents et amies adhérentes, sur le bon règlement de leur cotisation 2003 pour cette date. Vous pouvez dès aujourd'hui utiliser le formulaire joint au présent numéro.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2003 recevront le numéro 39 de notre bulletin qui paraîtra pour notre assemblée générale, et tous les autres numéros de l'année qui suivront (prévus pour juin, septembre et décembre).

Nous vous rappelons qu'en application de la décision de l'assemblée générale 2002, le montant de la cotisation annuelle est désormais de 8 euros, le prix du bulletin à l'unité augmentant à 2 euros.

Composition du bureau de l'association des Amis de Rezé pour l'année 2003

Président : Michel Kervarec
Vice-président : Yann Vince
Trésorière : Marie-Thérèse Vassener
Trésorière-adjointe : Gisèle Lecoq
Secrétaire : Fabien Pouey-Dicard
Secrétaire-adjointe : Marie-Françoise Artaud

Les textes de cette publication n'engagent que la responsabilité de leur auteurs.

Les articles de ce bulletins ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'Association des Amis de Rezé.

Bulletin d'adhésion à la Société des Amis de Rezé

La cotisation annuelle vous permettra de recevoir gratuitement les numéros du bulletin *L'Ami de Rezé* de l'année 2003, et de participer aux activités de l'Association des Amis de Rezé.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Tél. : e-mail :

Adhère à la Société des Amis de Rezé pour l'année 2003
Et verse la cotisation annuelle de 8 euros (3 euros pour les étudiants)

Renouvelle mon adhésion pour l'année 2003
Et verse la cotisation annuelle de 8 euros (3 euros pour les étudiants)

Demande la fourniture des numéros antérieurs :

N°

Nombre de numéros x 1,60 euros =

Date :

Signature :

Règlements uniquement par chèque à l'ordre de :
la Société des Amis de Rezé (CCP 4323.74 F – Nantes)

Société des Amis de Rezé
Archives Municipales de Rezé
Hôtel de Ville – Place J.B. Daviais – BP 159 – 44403 REZE Cedex

6500-127